

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière , lors de la séance ordinaire du 4 mars 2019, a adopté le règlement 252-2019 modifiant le règlement numéro 152-2008 fixant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux.

Toute personne intéressée par ce règlement peut le consulter au bureau de la soussignée durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ A SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE, CE 5^e JOUR DE MARS 2019.

Je soussignée, Christiane Berger, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, certifie par les présentes sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre treize et seize heures de l'après-midi le 5^e jour de mars 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce cinquième jour de mars de l'an deux mille dix-neuf.

Christiane Berger
Directrice générale &
Secrétaire/trésorière